
COPENHAGUE – Session de travail des dirigeants régionaux et de l’ALAC – 9e partie

Mardi 14 mars 2017 – 13 h 45 à 15 h CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

ALAN GREENBERG : On a pris cinq minutes de retard. On a beaucoup de sujets à discuter. Il va falloir que l’on ajoute encore des sujets, donc on va commencer dans deux minutes.

HOLLY RAICHE : Il faut que l’on commence. Cette session, en fait, est une session de politiques. Est-ce que vous savez ce qu’est le WHOIS ? Garth n’a pas le droit de répondre, non. Quelqu’un d’autre ?

MAUREEN HILYARD : Moi je sais.

HOLLY RAICHE : Bien. Alors, expliquez-nous, Maureen, ce qu’est le WHOIS. C’est ça, l’intérêt de cette séance.

MAUREEN HILYARD : Bonjour.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Le titre de cette présentation est « WHOIS », et c’est une des questions qui durent depuis le plus longtemps à l’ICANN. J’ai rejoint l’ICANN en 2009. Et déjà, à l’époque, l’un des sujets qu’on discutait était le WHOIS. Il n’est pas disparu. Il s’agit d’un sujet qui se transformait en plein d’équipes de travail auxquelles quelqu’un ici a participé. Alan est aussi un ancien du WHOIS.

Donc on passe à la diapo suivante pour discuter de ce qu’est le WHOIS et de pourquoi il s’agit d’une des questions les plus prolongées et les plus importantes pour cette communauté comme pour les autres. Et pour toutes les autres communautés.

Donc le WHOIS a commencé au tout début de l’Internet. C’était comme cela que les techniciens communiquaient. On parle ici des personnes de l’université de la Californie, des personnes comme Jon Postel et d’autres. Donc ces informations étaient la manière de communiquer aux autres personnes sur quel ordinateur on était et comment on pouvait communiquer avec nous. Ce n’était pas compliqué. C’était une histoire d’avoir un agenda avec les données des autres pour savoir comment s’envoyer des messages.

Or, au fur et à mesure que l’Internet a grandi et s’est élargi, il y a d’autres personnes qui se sont rendu compte que les informations du WHOIS sont des informations sur les personnes et montrent à qui ces personnes sont connectées. Ils se sont

rendu compte que cela était important et utile. Et les utilisateurs étaient, donc, non seulement les techniciens et les universités, mais également les forces de l’ordre, de manière à ce– il y avait des communications de tous types. En cas de délinquance, par exemple, il y avait des échanges d’informations. Et lorsqu’il y avait des échanges d’informations en ligne, il y avait également des informations qui étaient associées et qui permettaient aux forces de l’ordre de trouver les personnes qui faisaient ces actes de délinquance ou ces cas d’abus.

Donc les forces de l’ordre ont dit que ces données leur étaient absolument nécessaires pour pouvoir suivre, donc, où étaient ces personnes, pour pouvoir trouver les personnes qui manquaient aux droits de propriété intellectuelle, de marque déposée, que ça protégeait également les consommateurs. Si un portail, par exemple, vous avez escroqué, au moins vous aurez des informations pour savoir qui c’est qui était responsable. Qui est coupable.

Cette déclaration peut être un peu déroutante dans le sens que le protocole WHOIS a été adopté par l’ICANN. Ce qu’on dit ici, c’est que le protocole a été adopté par l’ICANN. En fait, on a lancé un appel à commentaires et les personnes se sont exprimées au sujet de la relation contractuelle entre l’ICANN et les opérateurs de registres et les bureaux d’enregistrement.

Sur le site Web de l’ICANN il y a une page qui comprend une histoire bien détaillée de l’histoire du WHOIS, qui vous permet d’avoir davantage d’informations.

Comment ? Garth ? Oui, allez-y.

GARTH BRUEN :

Merci. Je suis représentant de l’ALAC en Amérique du Nord.

Donc je veux ajouter quelque chose à cette révision de l’histoire du WHOIS. Le but du système d’enregistrement du WHOIS était d’identifier les personnes pour assurer leur responsabilité. Et c’est ça qui est écrit là-dessus. C’est le fait que les personnes qui utilisaient cet espace commun pour communiquer devaient être responsables de leur utilisation de l’espace. Et ça n’a pas changé. Donc je pense que l’essence est toujours la même.

HOLLY RAICHE :

Oui. C’est probable. Donc je reviens un peu en arrière.

ARPANET, et Garth pourra peut-être me l’expliquer mieux, était un précurseur, un prédécesseur, une première forme de l’Internet.

Attendez. On avance. Qui change les diapos ? C’est moi ?
D’accord.

Donc les exigences. Lorsque je dis que l’ICANN a adopté le protocole WHOIS, ce que j’entends dire est que l’ICANN a consacré sa relation contractuelle avec les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registre de gTLD à travers ces exigences de fourniture de WHOIS. Donc cela était consacré dans ses contrats. C’est ce que vous trouverez dans les contrats pour les bureaux d’enregistrement et pour les opérateurs de registres. Les deux doivent fournir des sites Web interactifs et un service de port 43 qui fournissent un accès basé sur les requêtes qui soient libres et publiques aux données qui sont enregistrées pour les noms enregistrés. D’accord ? Les noms des titulaires de noms de domaine doivent être associés à toutes ces informations. C’est pareil pour les opérateurs de registres.

Ces informations que vous voyez ici sont tirées directement du contrat entre l’ICANN et les bureaux d’enregistrement. Ce sont les données WHOIS. Lorsque vous verrez les données, vous allez comprendre pourquoi ce sont des données confidentielles dans la plupart des cas. Ces informations comprennent le nom du nom enregistré bien sûr, le nom du serveur de nom, ce sont des informations techniques, l’identité du bureau d’enregistrement, c’est bon, la date d’enregistrement, la date d’échéance, et puis on commence à voir des données personnelles. Le nom et l’adresse postale du titulaire du nom de domaine enregistré, donc de la personne. On reçoit également le numéro de

téléphone et si disponible un numéro de fax. C’est un peu désuet peut-être. Le contact technique de la personne chargée du nom enregistré. Le numéro de téléphone et de fax du contact administratif. On parle ici de personnes. Vous voyez. Ce sont les données de contact des personnes qui sont les titulaires des noms de domaine, et vous verrez que beaucoup de ces informations portent sur la personne et la manière de la contacter.

Alors diapo suivante.

Lorsque nous sommes passés d’une relation avec la NTIA, qui à l’époque était la NSI, au moment de conclure donc une relation avec la NSI, le contrat entre l’ICANN et le gouvernement des États-Unis a compris un engagement qui était de faire appliquer les politiques existantes du WHOIS faisant l’objet des lois applicables. Lorsque je dis faisant l’objet, c’est ça qui est le vif du sujet. C’est le fait que l’ICANN doit donc mettre en œuvre des mesures pour assurer l’accès public en temps voulu à toutes ces données. Vous voyez que c’était une obligation contractuelle que les bureaux d’enregistrement avaient de publier les informations sur le titulaire du nom de domaine, à savoir ses informations de contact et ses noms, entre autres.

Et c’est non seulement cela. Cet engagement en particulier doit être révisé de manière régulière en plus. Périodiquement.

Diapo suivante.

La politique WHOIS a fait l’objet de beaucoup de discussions tout simplement parce que les noms et les informations de contact doivent être disponibles au public.

En ce moment, il y a beaucoup de lois et beaucoup d’inquiétude qui protègent les informations personnelles, y compris les noms et les détails de contact des personnes. Ce que nous avons maintenant est donc une idée claire de beaucoup de personnes, moi-même y compris, qui se rendent compte qu’il y a une contradiction entre les exigences du WHOIS et la législation sur la vie privée, la confidentialité des données.

L’un des nombreux rapports qui ont été élaborés par l’ICANN portait sur le WHOIS. Il y a une grande équipe qui s’est réunie pour évaluer tous les sujets qui étaient liés aux vous WHOIS. Il y avait un nom de protocole qui était WHOIS, mais en fait, le terme WHOIS a été utilisé à d’autres buts et ce n’était pas toujours les mêmes.

Quant à l’exactitude, l’une des questions associées au WHOIS, le fait que puisque les données sont publiques, il y a beaucoup de titulaires de noms de domaine qui fournissent leurs noms et adresses et diront qu’ils s’appellent Mickey Mouse et qu’ils habitent à Hollywood et que leur numéro de téléphone est 12345678. Lorsque l’équipe a évalué l’exactitude des

informations WHOIS, une grande partie des informations n’était pas exacte. D’ailleurs, 25 % des informations qui étaient enregistrées étaient complètement inexactes. 25 % étaient à peu près exactes. Et dans la moitié des cas ou même moins, l’équipe a pu trouver une manière de rejoindre le titulaire du nom de domaine à partir de l’information du WHOIS. Est-ce qu’on a vu était qu’en fait les personnes ne veulent pas saisir les bonnes informations parce qu’ils ne veulent pas que ces informations soient disponibles à tout le monde.

La politique liée au WHOIS a été ajoutée à différents contrats et a été modifiée au fur et à mesure qu’on avançait. Donc il y a eu des politiques qui exigeaient au bureau d’enregistrement et les opérateurs de registres de vérifier l’exactitude des données. Il y a eu beaucoup de travail au niveau de l’exactitude des données quant à ce que cela veut dire, quant à la vérification de l’identité des personnes. Et les forces de l’ordre disaient qu’il leur fallait vraiment ces informations. C’était ça leur argument pour demander ces informations.

D’autre part, on s’est dit qu’il fallait qu’il y ait une personne à contacter en cas d’abus et que s’il y avait des cas de délinquance, les forces de l’ordre devaient pouvoir rejoindre quelqu’un pour en discuter, qu’il leur fallait une personne de contact en cas d’abus. De même, les contrats entre l’ICANN et les titulaires de noms de domaine de gTLD contenaient des

restrictions par rapport à l’utilisation de ces données à des buts commerciaux pour faire du marketing. Ça ne pas dire qu’ils ne le font pas. Mais ce que l’on dit est qu’ils ne doivent pas les utiliser. Je pense que la plupart ne les utilisent pas.

On a également vu la naissance des services d’enregistrement fiduciaire et de confidentialité. Ce sont des services que la plupart des bureaux d’enregistrement fournissent, même si pas tous. Mais ces services ont été analysés et on s’est dit que d’une part on pourrait avoir un cabinet juridique qui fournisse ses propres données pour enregistrer un nom de domaine au lieu de donner les données d’une personne. Lorsqu’une personne va lancer une nouvelle entreprise, et qu’elle ne veut pas que tout le monde sache qui c’est qui est le propriétaire, ils vont faire recours à un cabinet juridique pour enregistrer son nom de domaine au nom du cabinet.

Donc en fait, c’est ce service d’agence, d’entiercement ; c’est ça, le service qu’ils fournissent. C’est ça qu’on appelle enregistrement fiduciaire.

D’autre part, on a des services de confidentialité, d’anonymisation, où les données de la personne qui veut être anonyme sont protégées derrière les données de quelqu’un d’autre, mais le vrai titulaire est la personne.

Donc vous voyez qu’il y a eu beaucoup de modifications qui ont été apportées au WHOIS. Ces services d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation sont des services où le nom du titulaire du nom de domaine et ses données de contact ne vont pas être disponibles au public.

Et en raison des pressions, de l’ALAC entre autres, il y a des vérifications de conformité qui sont maintenant faites pour vérifier si le bureau d’enregistrement et l’opérateur de registre ont suivi toutes ces exigences dans le respect de la politique WHOIS. Il y a eu plusieurs politiques qui ont été élaborées. Et d’ailleurs, il y a eu de grandes modifications qui ont été apportées à la politique WHOIS dans le RAA 2013, surtout pour pouvoir refléter les modifications qui avaient été apportées par les services WHOIS.

Diapo suivante.

Dans le cas de cette évaluation générale du WHOIS, qui est due depuis très longtemps, le SSAC a élaboré un rapport, le rapport SAC055, où il disait que les personnes utilisent le terme de manière qui n’est pas claire, et qu’il proposait qu’en fait l’on commence à utiliser correctement les termes. Cela nous permettrait donc de savoir de quoi on parle.

[Sonnerie]

–Pardon. Non, non. C’est bon. On vous excuse.

Bien. Donc voici la terminologie qui a été adoptée depuis. On ne parle plus de WHOIS. On parle de RDS.

Premièrement, je dirais que la terminologie commence par les données d’enregistrement des noms de domaine. Ces données sont les informations que l’on demande des titulaires de noms de domaine ; les données qui sont fournies au moment où un titulaire de noms de domaine enregistre un nom de domaine. Ce sont donc les informations que les bureaux d’enregistrement et les opérateurs de registres recueillent.

Il y a un protocole qui est lié, qui s’appelle le RDAP qui porte sur les échanges de communication où les données d’enregistrement sont nécessaires, où il faut que l’on accède à ces données d’enregistrement pour pouvoir communiquer avec les titulaires des noms de domaine. En fait, ce n’est pas RDAP. C’était le RFC 3912 et le protocole de transfert d’hypertexte que l’on cite comme protocole d’accès de données d’enregistrement de noms de domaine ou protocole RDAP.

D’autre part, on a aussi un service qui fournit l’accès aux données. Ce service, au moment où les personnes parlent de WHOIS, en fait, peut indiquer trois aspects différents. Donc on a fait la distinction entre ces trois aspects, ses trois fonctions, pour

voir si l’on parle des données elles-mêmes, d’un service ou d’un protocole.

Alan, oui.

ALAN GREENBERG : Si vous voyez le dernier paragraphe, vous verrez que l’on dit, « Services d’annuaire des données d’enregistrement ». C’est RDDS. C’est ça le sigle qu’on utilise.

Je ne suis pas sûr si lorsqu’on parle de RDS, le D fait allusion à l’annuaire ou aux données. Des fois, on les voit comme des termes qui sont pareils, et des fois en fait, la distinction entre les deux. De nos jours, on dit RDS et pas tellement RDDS. Je dirais tout simplement qu’il n’y a pas de différence. Ça va être plus simple. Il y a une différence technique, mais ce n’est pas vraiment important pour nous.

HOLLY RAICHE : Oui. Je dirais qu’Alan lui aussi il a fait partie de la naissance du WHOIS, de la genèse de ce système.

ALAN GREENBERG : J’étais là lorsque cette discussion a échoué en 2007. Ça nous a pris quatre ans pour y arriver.

HOLLY RAICHE : Oui moi aussi j’étais là. Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, je voulais tout simplement ajouter un petit peu d’histoire. Avant que le SSAC finisse la rédaction des services des données d’enregistrement RDS, il y a eu une demande du Conseil d’administration d’ICANN. Moi, à l’époque j’étais membre du Conseil d’administration. Et on a reçu une demande d’évaluer cette révision du WHOIS et de reconsidérer notre utilisation de tous ces termes et de ne plus utiliser le WHOIS, de changer ce système. Mais l’organisation est comme ça. On revient toujours sur le WHOIS. Et à l’époque, on a essayé de changer la donne. L’EWG, le groupe de travail des experts a essayé de nous aider à faire un pas en avant, à aller dans l’avenir, à entrer dans une nouvelle époque. Mais à l’ICANN, on revient toujours en arrière.

HOLLY RAICHE : Oui. Vous voyez que c’est une petite main pour un problème énorme, et c’est ça qui complique tout.

ALAN GREENBERG : Oui. Mais en outre, l’ICANN a dit, « Il faut qu’on l’appelle RDS ou RDDDS ». Mais ça s’appelle toujours WHOIS. Lorsqu’on accède à un site Web et à ces données, sur un site Web, donc on ne peut

pas s’empêcher d’utiliser ce terme, et on ne peut pas empêcher les autres de le faire. C’est ça le problème.

HOLLY RAICHE :

Oui. Dans le cadre de ces discussions au sujet du protocole WHOIS, quant aux problèmes au moment de commencer le rapport en 2012, qui a été publié en 2014, on s’est dit que l’un des problèmes était que le WHOIS n’était pas internationalisé. À l’époque, on commençait à parler du lancement des IDN avec un protocole qui ne pouvait pas les supporter.

Il n’y avait pas de cadres pour les données. Donc entre enregistrer un autre, entre deux opérateurs de registres, on n’avait pas de manière uniforme de présenter ces données ; les dates, les numéros de téléphone, personne n’avait un format commun. Donc en fait les données WHOIS pouvaient être affichées différemment dans les différents opérateurs de registres, et ça complique encore plus les choses.

Or le problème était que le RFC ne pouvait pas supporter l’accès différencié. Lorsque je parle d’accès différencié, je fais allusion à un système à travers lequel les données–

Bon. Sachez que le président de l’IAB, le Conseil d’architecture Internet, qui connaît bien mieux que moi le WHOIS vient de s’asseoir à mes côtés.

ANDREW SULLIVAN : J’étais déjà là. J’étais assis dans la salle.

HOLLY RAICHE : Et vous trouvez que c’est bête comme explication ce que je dis ?

ANDREW SULLIVAN : Non pas du tout.

HOLLY RAICHE : Donc l’accès différencié est un terme qui permet d’indiquer que si l’on a une base de données, et que l’on veut que certaines personnes aient accès à toutes les données qui sont inscrites dans cette base de données, l’idée qu’il y ait d’autres personnes aussi qui aient accès à certaines informations de la base de données. Il y a d’autres groupes qui ont très peu d’accès à très peu d’informations.

Dans ce cas-là, il va falloir un protocole qui dise qu’à moins que vous disiez qui vous êtes, vous n’allez pas recevoir l’information.

Par conséquent, en 2012, l’ICANN a créé une équipe. Ils ont créé cette équipe technique. Est-ce que vous avez fait partie de l’équipe ? Le [WiIRD] ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Oui. J’étais le président d’ailleurs.

HOLLY RAICHE : D’accord.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Je n’étais pas le président du groupe, j’étais le président du groupe qui a créé ce groupe [WiiRD].

On se sentait mal à l’aise par rapport au WHOIS, à l’époque ; je l’ai déjà dit sur le chat. À chaque fois, on se disait que ça ne marchait pas. Mais les RIR, en tout cas, à l’époque, avaient un système expérimental qui commençait à travailler. Et les autres RIR se sont impliqués. Ça a été commencé par certains et puis tout le monde les a rejoints. Et pour ceux qui travaillent là-dessus à l’époque, vous vous rappellerez sans doute qu’on a également eu des problèmes avec le XML.

Alors en fait, on s’était dit que ça allait être plus simple de travailler sur ce protocole. Les RIR commençaient à fonctionner. On voulait avoir des normalisations de tous ces systèmes. Donc le WHOIS c’était compliqué, et ils se sont dit qu’ils allaient rejoindre l’initiative, qu’ils allaient créer un nouveau protocole. Et c’est ainsi que le RDAP a été créé.

Pardon.

HOLLY RAICHE :

Je ne sais pas comment ça va être interprété.

Ce groupe qui s’appelait [WiiRD] c’était en sigle. Ça ne veut pas dire que c’était des *nerds* ou en anglais « *weird* ». Ça a une connotation un peu négative. Et donc ce groupe a élaboré un protocole qui allait aborder tous ces problèmes, qui pouvait en fait traiter des IDN. Et la manière normalisée de saisir les données s’appliquait donc aux dates, au numéro de téléphone. Il y avait un format standardisé. Et puis il pouvait également supporter l’accès différencié.

Diapo suivante. Bien.

Avant d’entrer dans ce sujet, en fait, j’attendrai jusqu’à la fin. Mais quel est le problème ? Parce que vous demanderez pourquoi on parle du WHOIS ? Pourquoi c’est une grande question de politique pour nous ? Pour l’ALAC. Et pourquoi on se lève à cinq heures du matin pour en discuter ? Pardon.

Le groupe de travail d’experts, EWG, a été créé après le rapport final sur le WHOIS de 2014. Au moment de recevoir le rapport, le Conseil d’administration a dû respirer profondément et se dire, « Bon, on a ce problème ». Or au-delà des difficultés avec le protocole, avec la gestion des IDN, il y a beaucoup de pays qui ont – et à l’époque, il y avait beaucoup de pays – qui avaient des

législations de protection de données, qui avaient des restrictions sur qui pouvait accéder à quelles données et dans quelles circonstances. Et on avait un contrat qui utilisait au bureau d’enregistrement et opérateurs de registres de publier toutes ces données.

Donc Fadi Chehadé, à l’époque, il a dû réfléchir un peu, reprendre le calme et dire, « Il va falloir qu’on réfléchisse et que l’on travaille pour modifier le RDAP du WHOIS, donc le service de données d’enregistrement. Donc les pays de l’Union européenne, le Canada, les États-Unis et les autres pays ayant des protections, des lois de protection de données, pourront suivre nos politiques sans manquer aux lois nationales de leurs pays ».

Le groupe de travail d’expert qui a été créé a donc reconnu qu’il y avait des législations de protection de données dans certains pays, et quand même en l’absence de ce type de loi, il y avait des raisons légitimes pour que les personnes demandent à ce que leurs informations personnelles soient protégées. Vous vous imaginez le cas des réfugiés par exemple, ou les personnes qui sont dans différents pays du monde qui sont menacés, des psychiatres qui ne veulent pas que leurs patients les harcèlent. Il peut y avoir différentes raisons pour lesquelles les personnes ne voudraient pas que leurs informations personnelles, surtout leurs informations de contact, soient disponibles au public.

Et donc les entreprises et les organisations, pour des raisons tout à fait légitimes, pourraient vouloir protéger leurs informations. Peut-être qu’ils voudraient lancer un nouveau produit et ne voudraient pas que leurs informations soient publiques. Ou alors, dans le cas des petites entreprises, si l’on divulgue des informations de contact, ils vont lancer, ils vont divulguer ces informations. Ou alors dans certains pays du monde, dans une organisation ou un groupe de quelques types de droits humains, de droits de l’homme, vous pourriez avoir des personnes qui soient menacées à travers la publication de leurs données personnelles.

Pourquoi on a un E dans EWG ? C’est extensible ? Ah non ! C’est le groupe de travail d’experts, d’accord.

Diapo suivante.

Donc le groupe de travail d’experts s’est réuni et s’est demandé qui utilisait ces données. On parle de données WHOIS. Mais combien de personnes sont impliquées ? Lorsque l’on évalue vraiment qui les utilise, on verra qu’il y a beaucoup de personnes. Ce sont les titulaires de noms de domaine, les opérateurs de registres, les bureaux d’enregistrement, public, les entreprises, les personnes de secteurs d’éthique, des forces de l’ordre. Beaucoup de secteurs y sont impliqués.

Si vous voyez à droite, vous verrez qu’il y a une petite [inaudible] rouge. Et vous allez voir qu’il y a également des délinquants, des personnes qui utilisent ces données à mauvais escient. Ces vauriens utilisent ces données pour des fins malveillantes.

Diapo suivante.

Donc voilà, ça explique ce qu’est ce groupe de travail d’experts qui recommande d’abandonner le modèle WHOIS pour passer donc un modèle différent. On veut s’éloigner un petit peu d’un modèle et avoir un accès totalement anonyme aux données. Donc ça, ça sera un changement de paradigme et c’est important, pour un nouveau type de service de données d’enregistrement qui valide des données d’enregistrement uniquement lorsque c’est permis. Donc on aura un anonymat total. Un accès public anonyme.

Donc c’est l’idée qui est derrière tout cela. Et nous n’avons pas pris de décision à ce sujet. Et le groupe de travail d’expert n’a pas décidé s’il y aurait une grande base de données où tous les registres et bureaux d’enregistrement auraient leur base de données. Donc est-ce que toutes les données d’enregistrement si elles étaient toutes ensemble pourraient être attaquées? Pourraient être capturées? Ou bien s’il faudrait plutôt décentraliser dans chaque registre.

L'idée est que les données qui sont collectées pour les gTLD sont situées de manière plus indépendante, par exemple dans des registres. Et je crois que ça donnerait accès simplement à un nom et à une adresse e-mail de chaque titulaire de nom de domaine. Vous pouvez alors établir votre temps à un groupe qui peut avoir accès à plus de données. Donc par exemple, les forces de l'ordre vont avoir à plus de données. Ça, c'est une question qui se pose : comment définir les forces de l'ordre.

ANDREW SULLIVAN :

Donc sur ce point, comment identifier les personnes qui demandent l'accès à cela, à ces données. Donc notre protocole RDAP est basé sur HTTP. Et vous utilisez tous peut-être Facebook. Il y a beaucoup de manières d'authentifier avec HTTP.

Il y a un protocole qui s'appelle OAuth, un service ou plusieurs services, qui permettent d'identifier différentes personnes. Donc une caractéristique intéressante, c'est que l'ICANN ou toute autre personne ne doit pas savoir qui doit être authentifiée, mais plusieurs agences peuvent offrir des services. Par exemple Interpol, les chefs de la police, s'il voulait authentifier des personnes des forces de l'ordre, eh bien ils utiliseraient ce système, et le protocole RDAP pourrait authentifier ces

personnes et à ce moment-là on n’aurait pas besoin de choisir et d’identifier qui est un officier de police.

Donc c’est un petit peu la même chose pour les codes de pays. Donc l’IANA n’a pas à décider qui est un pays. Mais les questions se posent toujours en ce sens : qui constitue un pays, qui est un pays, qui est un officier de police, qui fait partie des forces de l’ordre. Donc on a déjà cette caractéristique qui existe dans le protocole et que l’on peut utiliser, le cas échéant.

Transparent suivant.

HOLLY RAICHE : Oui. Nous avons une question de Garth.

GARTH BRUEN : ALAC, oui. Holly, j’ai déjà entendu cette présentation et je vais vous demander d’inclure plus d’informations et de faire quelques modifications, parce qu’il manque des choses, je crois. En plus du commentaire sur le contexte de la responsabilité, il manque également des instructions spécifiques de ne pas mettre d’informations sensibles dans les dossiers.

Pour les personnes qui veulent être sur ce réseau, tout cela pose beaucoup de problèmes. L’Internet a connu une croissance si forte qu’on a pensé à la protection des consommateurs et des

titulaires de nom de domaine. Donc je demanderai également que vous notiez s'il vous plaît l'énorme abus criminel du DNS qui est effectué et c'est pour cela qu'on a besoin de l'obtention de ces informations. Et ce n'est pas seulement les forces de l'ordre qui ont besoin d'avoir accès à certaines informations.

J'ai presque fini.

Dans le cadre des forces de l'ordre, si l'on dit automatiquement ils auront accès à ces données, et les citoyens n'auront pas accès à ces données, dans certains pays, dans certaines sociétés, les forces de l'ordre, s'ils ont l'accès automatique à ces données, c'est très très inquiétant.

HOLLY RAICHE :

C'est exactement ça que je veux dire. Si l'on dit que ces informations seront disponibles, si vous avez des informations sensibles, eh bien noms et adresses doivent être publiés. Mais comme je l'ai dit, vous pouvez dire Mickey Mouse et 1234 comme numéro de téléphone. Il y a des gens qui se protègent de cette manière si tout devait être publié.

Donc Alan, vous vouliez dire quelque chose ?

ALAN GREENBERG : Oui Merci. Un bref commentaire. Andrew a parlé des capacités théoriques techniques. Et c’est une transition depuis le WHOIS dont on parle. Garth a parlé de savoir qui est un officier de police. Ça ne veut pas dire qu’on veut que tous les officiers de police d’Iran par exemple aient accès à mes informations au Canada, parce que les standards ne sont pas les mêmes.

Et ça, c’est un document par rapport à la complexité du système, nous vivons dans un monde où il faut bien comprendre qu’il y a des données qui sont volées et que toute organisation dans le monde doit sécuriser ses données. Mais très souvent, les données sont volées sur l’Internet. Elles ne sont pas véritablement en sûreté. Donc ça devient un processus extrêmement complexe.

HOLLY RAICHE : J’en suis d’accord. Oui, je dois dire que j’ai laissé de côté certaines informations. Il ne nous reste que 20 minutes. J’espère qu’il y a du temps pour répondre à des questions.

ANDREW SULLIVAN : Pour être bien clair, je ne dis pas que toute politique doit sortir de ce débat. Mais je dois dire qu’on a les capacités techniques de fournir assez de flexibilité aux personnes. La raison pour laquelle toutes les données apparaissent dans le WHOIS aujourd’hui,

c’est parce qu’il y avait un problème technique dans le WHOIS qui n’a pas la capacité– les données WHOIS ne pouvaient pas être vues de différentes manières selon qui on est, selon la manière dont on s’identifie.

Donc VeriSign a un service expérimental également. Il y a différents systèmes qui sont proposés. Et nous avons plusieurs politiques. Et je crois que c’est le bon moment de réfléchir à ces politiques.

Le PDP actuellement auquel je participe, je ne sais pas si j’en suis très satisfait. Je suis un peu surpris, mais on a la capacité aujourd’hui de définir des politiques qui font sens et qui sont assez flexibles.

Moi j’ai travaillé pour une entreprise DNS. Je suis bien conscient de la situation. On a besoin d’avoir accès à certains éléments du WHOIS, mais peut-être pas à tous les éléments du WHOIS. Donc c’est le moment de développer des politiques qui soient cohérentes.

HOLLY RAICHE :

Eh bien, nous avons un protocole qui ne permet pas un accès différencié. Et s’il y a quelqu’un, par exemple, d’autorisé, qui demande à une base de données, ils vont recevoir certaines données, mais pas toutes les données.

Et dans le rapport des experts du groupe de travail des experts, eh bien là, on voit que si on a un accès différencié, on reçoit beaucoup moins de données selon d’où vient la demande. Passer les lois de protection des données qui nous indiquent qu’on doit avoir un accès limité aux informations personnelles sauf dans certaines circonstances ; il faut bien entendu définir ces circonstances exceptionnelles. Et ça, ça dépend des lois différentes dans chaque pays.

D’accord. Donc pour tous nos péchés, Alan et moi, et Andrew.

ANDREW SULLIVAN : Et 400 de nos plus proches amis.

HOLLY RAICHE : Absolument. Une fois que le Conseil d’administration a accepté les recommandations du groupe de travail des experts, c’était pour l’accès différencié, c’est ce qu’on voulait obtenir, un accès différencié, le Conseil d’administration s’est rendu compte qu’il devait y avoir un processus de politique parce qu’il faut changer nos politiques. Et notre politique actuellement dans le contrat, c’est que toutes les données sont publiques. Et pour soutenir un changement de protocole, vous devez avoir une politique qui dit, « Maintenant nous changeons les critères du contrat et nous avons maintenant un accès différencié qui est autorisé ».

Donc, même si nous avons commis des péchés, eh bien, nous devons travailler à ce changement de politique. Et on nous demande pourquoi ces informations sont-elles collectées. Dans le cadre des lois de respect de la vie privée, selon les principes de base, en tant qu’entreprise ou organisation, vous ne devez pas collecter des informations à caractère privé sauf si elles sont nécessaires pour mener à bien les opérations de votre entreprise. Et vous n’avez pas à fournir l’accès sauf si les personnes ont apporté leur consentement à la diffusion de ces données et de ces informations.

Donc la grande question, c’est quelles informations collectons-nous, qui devrait avoir accès à ces données. Donc ce groupe de travail doit effectuer cela.

Et maintenant que nous avons un protocole RDAP, lorsqu’il va y avoir les services de données d’enregistrement nouvelle génération qui remplaceront donc le WHOIS d’ici quelques années, et dans ce cas quelles seront les politiques qui soutiennent ce nouveau système, quels sont les changements à apporter à nos politiques. Donc vous voyez. C’est un travail énorme.

On a commencé juste d’en parler et ça ne peut pas arrêter à ce niveau.

HOLLY RAICHE :

Cela peut aller jusqu’à changer la nature des critères qui existent et des standards qui existent dans le contrat pour la gestion des informations privées, l’accès à tous ou pas, le rapport aux lois de protection de la vie privée sur l’accès aux données, et les circonstances exceptionnelles pour donner l’accès aux données.

Donc vous voyez ? On parle d’un objectif depuis longtemps. Nous allons continuer à parler de cela. C’est nécessaire. Mais voyons où on en est.

Je crois qu’on en est à ce point. Donc si vous vous intéressez aux lois protégeant la vie privée et l’accès aux données, eh bien, c’est essentiel que vous connaissiez ce groupe de travail. Nous avons Andrew Sullivan, évidemment, mais si vous avez un intérêt pour la propriété intellectuelle, les avocats, les forces de l’ordre. Il y a beaucoup de gens qui s’intéressent de très près à cela.

Et donc, on se rencontre 90 minutes par semaine. Ce n’est pas facile. C’est assez complexe.

Donc nous avons encore un transparent à vous montrer.

Voilà les questions fondamentales sur lesquelles nous travaillons ; la GNSO également se préoccupe de ça [inaudible]. Quels sont, lorsque vous gérez cette question, le PDP-là, cette politique doit considérer les utilisateurs et l’accès, les qualités

des données et les critères de respect de la vie privée. Donc dans le contrat avec les bureaux d’enregistrement, avec les registres pour les gTLD, de quelles informations– quelles sont les informations véritablement nécessaires. Est-ce qu’un cadre pour une nouvelle politique et de nouveaux services de données d’enregistrement nouvelle génération pourraient répondre à ces critères ? Est-ce qu’on a besoin d’un protocole ? Est-ce qu’on a besoin d’une nouvelle politique ?

Je pense que oui. On a besoin de politique pour le respect des données et de la vie privée. Quels doivent être ces critères de nouvelle génération des services de données d’enregistrement ? Qu’est-ce qui sera nécessaire pour nos services de données d’enregistrement nouvelle génération ?

La dernière question qui se pose, on n’y a plus ou moins répondu je crois. Est-ce que ce que nous avons actuellement par rapport aux politiques WHOIS, le cadre de référence que nous avons pour les politiques WHOIS, est-ce que cela règle suffisamment la question de ces critères ?

Je crois que l’on peut dire que non. Mais maintenant, on a dit non, mais qu’est-ce qu’on doit faire à ce sujet ? Quelles sont les révisions qui sont recommandées donc pour ces politiques WHOIS ?

ANDREW SULLIVAN : Donc je crois que c’est un bon résumé, mais il y a toujours des personnes qui veulent garder le WHOIS tel quel, qui ne veulent pas de nouvelles politiques, et qui pensent que l’accès ouvert pour tout le monde est inacceptable, et qui veulent garder les choses en l’état. Ils sont pour le statu quo.

SATISH BABU : J’aimerais savoir quelque chose. Au niveau des IDN, qu’en est-il ? Les données qui sont entrées, qui sont traduites vers l’anglais par exemple, qui est responsable de la traduction, par exemple, de ces données, si c’est le cas ?

ANDREW SULLIVAN : Eh bien, pour le moment, ce n’est pas effectué. Et je comprends qu’il y a un groupe de travail qui se penche là-dessus et qui en parle. WHOIS et RDAP sont des protocoles d’accès. Donc ça vous donne accès à ce qu’il y a dans le registre ou dans les données entreposées. Donc la question qui se pose est qu’est-ce qu’il y a dans ces données entreposées.

Et le problème avec WHOIS, c’est que la manière dont ça fonctionne a été définie à une période où on utilisait surtout ASCII, le code ASCII. Donc c’est relativement simple comme fonctionnement. Il n’y a pas de formatage.

Donc nous, on pourrait avoir un cadre avec des indicateurs indiquant la langue utilisée, les langues utilisées, avec HTTP. On pourrait utiliser plusieurs langues et on pourrait avoir des données localisées à ce moment-là.

ALAN GREENBERG :

Merci. Andrew a dit que certaines personnes pensaient qu’on devrait avoir un accès totalement ouvert, et pour quoi on perd tout ce temps à parler de cela. De notre côté, il y a des personnes qui pensent que la vie privée est absolument essentielle et doit être ultime et complète. Et c’est pour cela que nous avons passé beaucoup de temps à débattre du WHOIS qui n’est pas détaillé. Donc avec simplement le nom, la date d’expiration.

Et on a passé beaucoup de temps à parler des serveurs ; les serveurs avec les noms devraient faire partie des données disponibles. Donc si vous n’avez pas ces serveurs avec les noms, on ne peut pas aller au nom de domaine. On a beaucoup assez de temps à parler de cela. Donc ça va prendre du temps. C’est assez complexe. Nous avons besoin de registres détaillés et de registres résumés.

HOLLY RAICHE :

Donc avant les questions possibles, j’ai voulu vous réunir pour vous parler de ce problème parce que ça fait longtemps que ça

deuxième et cela impacte fort surtout les débats sur la vie privée, la protection des données, l’accès à l’information. Ça ne va pas être résolu demain ou même l’année prochaine, mais il me semble que c’est en des problèmes importants sur lequel l’ALAC de se pencher et se penche déjà dessus depuis pas mal de temps.

Hier, nous avons entendu des commissaires qui s’occupaient du respect de la vie privée, de la protection des données. Il y avait des forces de l’ordre qui étaient présentes. Il y avait des personnes qui parlaient des critères de respect de la vie privée. Et il me semble que Jim d’Afilias a dit, « Écoutez. Si nous décidons de faire cela, il y aura beaucoup de travail technique à effectuer, parce qu’il faudra que l’on ait un service accessible mondialement 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Et il va falloir voir qui est autorisé à avoir accès à quelles données. Ça va être très complexe ».

On n’en est pas encore là ; on en est pour le moment à parler de cette question un petit peu philosophique : de quel type d’information. Et Alan a raison. On parle toujours de l’aspect résumé ou détaillé du WHOIS et quelles informations doivent être collectées par ces registres WHOIS dès le départ. Qui doit avoir accès à ces registres détaillés ou résumés. Les forces de l’ordre ? Les forces de l’ordre d’uniquement certains pays, mais pas de tous les pays ? Ça va être compliqué, ça, à résoudre.

ANDREW SULLIVAN : Bon, ce n’est pas seulement un problème de forces de l’ordre. Le problème général, je suis d’accord avec Jim pour dire les registres et les bureaux d’enregistrement n’ont pas véritablement travaillé à cela. Mais j’ai donné l’exemple de Facebook. Il y a beaucoup d’exemples de cela sur l’Internet. C’est un problème qu’on peut résoudre. On peut y arriver. Je suis confiant. Je sais qu’il y aura un développement technologique nécessaire, développement informatique, mais les problèmes ne sont pas techniques. Les problèmes sont des problèmes de politique.

HOLLY RAICHE : Donc Andrew Sullivan va devoir me quitter. Nous avons presque terminé notre séance, mais avez-vous des questions à ce sujet ?

Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je regardais autour de la table. Ça fait longtemps qu’on en parle, le WHOIS. Avant même que l’ICANN en parlât. Il y a 18 à 19 ans.

Plusieurs points. Les personnes étaient comme ça. Leur langage corporel montrait qu’on commençait à en avoir assez de parler de cela. Des problèmes du WHOIS.

Il y a des personnes qui pensent que le statu quo est convenable, et que si on n’a pas avancé en 18 ans, personnellement je pense que c’est vraiment étonnant. Parce qu’en 18 ans l’Internet a beaucoup changé.

Il y a des personnes qui pensent qu’il n’y a pas de changement climatique. Donc il y a des personnes qui continuent à fumer, mais si on leur dit que c’est mauvais pour leur santé. Donc vous pouvez imaginer que le monde est complexe.

Donc à ce que l’on peut faire quelque chose pour briser un petit ces chaînes et avancer ? Parce que les personnes qui veulent un nouveau système sont limitées par les personnes qui ne veulent pas avancer. On est un petit peu fossilisé parfois. Et mis à part une explosion nucléaire, rien ne bougera.

Il est très clair qu’il y a beaucoup de problèmes en rapport avec cela, sinon on ne parlerait pas des années de volontariat ; et des vies, plusieurs générations de personnes ont parlé de cela. Que peut-on faire si possible pour briser un petit peu ce statu quo ? Est-ce qu’on devrait dire comme l’a fait le CWG où on a bien réussi à faire la transition des fonctions IANA.

À l’ICANN, par exemple, on a une nouvelle série de gTLD. Donnons-nous un calendrier avant même de se poser la question « Qu’il faut vraiment le faire » ? Devrions donc peut-être nous avoir une date sur le calendrier ? Et si on n’est pas prêt, eh bien on verra, et puis ça ne marchera pas. Et puis après, il faudra réparer les problèmes. Et à ce moment-là, on arrivera déjà à notre retraite.

CHUCK GOMES :

Bon, je ne sais pas comment les gens peuvent tomber d’accord. Je suis de l’IETF, vous le savez. On avance lentement. Ça prend du temps. Et je suis vraiment surpris du fait que l’on repart en arrière un petit peu avec ce PDP. Et comment se fait-il que l’on se mette à explorer toutes les molécules qui existent ? Donc j’encouragerai les personnes, si possible, à prendre une autre direction. Et il me semble qu’au niveau de l’Internet, il y a un déploiement uniquement si les personnes le désirent vraiment.

L’ICANN va devoir demander à ce qu’il y ait le RDAP pour ces registres. On va en parler demain. On va nous dire comment ça va se faire. Donc le nouveau protocole qui existera, qui sera déployé, et selon moi ce sera une manière, lorsqu’on redéploie ce protocole, lorsqu’il sera en place, il y aura des arguments pour et contre. Cela permettra, ce nouveau protocole, de protéger les données privées selon les lois de tel ou tel pays.

Vous aurez la possibilité d'être en cohérence par rapport aux lois de votre pays.

Et alors, pourquoi ne pas véritablement totalement suivre les lois de votre pays si cela est requis et demandé et exigé ? Eh bien, on ira dans plusieurs directions.

ALAN GREENBERG :

Moi, vous savez, je dis souvent, au début d'un PDP, lorsqu'on lance un développement de politiques, on parle de calendrier. Quand est-ce qu'on va terminer ? Quand est-ce qu'on va arriver ? Où veut-on arriver et quand ?

Moi je crois que pour ce point, ce PDP précis doit avoir un calendrier précis. Et ça, ça nous permettra d'avancer. Parce que sans calendrier précis, nous allons repartir en arrière et débattre jusqu'à la nausée les questions qui sont déjà posées. Il faut que nous soyons précis dans notre travail. Ce n'est pas notre travail que de définir par exemple le travail des forces de l'ordre. Et pourtant, on est en train de parler de ce problème de l'accès des forces de l'ordre aux données privées.

Je pense que nous devons utiliser plusieurs méthodologies. Andrew en a défini une. Mettons cela en œuvre et en avançant, je pense, dans le cadre de ce PDP, avec un calendrier, nous réussirons à trouver des solutions. Mais il y aura beaucoup

d’obstacles. Croyez-moi, il faut réduire un à un les obstacles qui seront sur notre chemin.

HOLLY RAICHE :

Je suis d’accord. On passe tant de temps là-dessus. Il y a eu un questionnaire, je m’en rappelle, sur cette question. Et on se posait la question, « Devons-nous publier les résultats de ce questionnaire, cette enquête ». Et je me suis dite à ce moment-là, je vais me lever à 2 heures pour ce faire.

Mais ça dure depuis si longtemps que je n’ai même pas répondu au questionnaire. Nous avons maintenant le processus RDAP. On en a parlé ici à l’ALAC. C’est important de parler de ces protections de données qui sont si importantes pour nos utilisateurs finaux de l’Internet. Donc nous allons tous, un jour ou l’autre, prendre notre retraite. Alors qu’en sera-t-il du calendrier, de la date ? Moi je vois qu’il y a beaucoup de frustration à ce niveau parce qu’il n’y a pas assez d’avancées. Je l’ai entendu hier au forum public– ou plutôt à la séance d’avant. On nous a dit, « Il faut nous protéger de la communauté des protocoles Internet et des forces de l’ordre ». Donc ça va un petit peu trop loin, selon moi.

Vous étiez là ? Je ne sais pas si vous étiez là à cette séance. C’était étonnant. C’était une réaction étonnante qui provenait d’un bureau d’enregistrement très important qui a dit, « Ça

suffit ». Je ne vais pas me remettre à faire cela. Ou si je le refais, je vais dire j’ai fait les 15 premiers transparents, mais c’est véritablement toujours un problème pour l’ALAC qui doit être réglé, ces problèmes de protection de la vie privée. Et je ne suis pas sûre que ça va disparaître.

ALAN GREENBERG : Je vois que Sébastien me levait la main. J’aimerais faire un petit commentaire.

Vous connaissez Chuck Gomes. C’est quelqu’un d’équilibré, d’agréable, de sympathique. Et je l’ai vu perdre patience une seule fois en dix ans, et c’était sur ce sujet. Voilà. Ça vous donne une idée du problème que nous avons.

Sébastien, dernière question. Nous sommes très en retard et nous avons un ordre du jour chargé aujourd’hui. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je vais être très bref. J’espérais, lorsque le Conseil a décidé de mettre en place cette discussion sur le RDS et non pas sur le WHOIS, et je dirai d’ailleurs que ce n’était pas le PDG qui avait fait cette proposition, mais celui que vous avez sélectionné pour être membres du Conseil à cette époque. Des fois je n’étais pas

le seul, mais j'étais le premier qui disait que nous devons trouver une nouvelle manière de travailler. Premier point.

Deuxième point. J'espère que la communauté technique a fait du bon travail. Je ne veux pas être dans la même situation que dans le cas de l'IDN où nous devons courir après les décisions techniques. J'espère que ce ne sera pas le cas parce que sinon on en aura pour 20 ans. Et j'espère que la communauté technique a fait du bon travail cette fois-ci.

Et je dois dire que je préfère toujours que l'on précise des politiques avant de mettre en place quelque chose, mais il a fallu leur demander leur aide. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci, Sébastien. Merci, Holly. Merci, Andrew. Donc merci, Sébastien ; merci, Holly, et merci Andrew.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Olivier. Merci, Alan. Merci à tous.

ALAN GREENBERG : Nous sommes en train de voir ce que nous faisons maintenant. Nous avons une pause maintenant et nous nous réunissons à nouveau à 15 h 15 s'il vous plaît. C'est une discussion sur un point important pour le futur d'At-Large. Soyez à l'heure.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]